 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des décisions du Président</p> <p>DÉCISION DU PRÉSIDENT</p>	<p>CA-PDT- 2025- 140</p>
--	---	----------------------------------

Acquisition du portail famille eTicket

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la délibération du 30 septembre 2024 n° CA-DEL-2024-104 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président et au Bureau communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres,

CONSIDÉRANT que la CAESE souhaite remplacer le logiciel de l'accueil périscolaire Concerto de la société ARPEGE,

CONSIDÉRANT que la CAESE a besoin d'une application adaptée au périscolaire,

CONSIDÉRANT que pour des raisons d'efficacité, il a été choisi d'utiliser la solution de la société QIIS,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer le devis pour la mise en place de l'offre eTicket avec la société QIIS, 4 rue Léon Béridot ZAC Champfeuillet à VOIRON, Isère 38500.

Le montant de l'installation est de 9 400,00 € HT soit 11 280,00 € TTC et le coût de la maintenance et de l'hébergement annuel est de 7 500,00 € HT soit 9 000,00 € TTC.

ARTICLE 2 : De débiter au 1^{er} juin 2025 pour une durée initiale fixée à 1 an tacitement reconductible, sans que la durée totale ne puisse dépasser 3 ans,

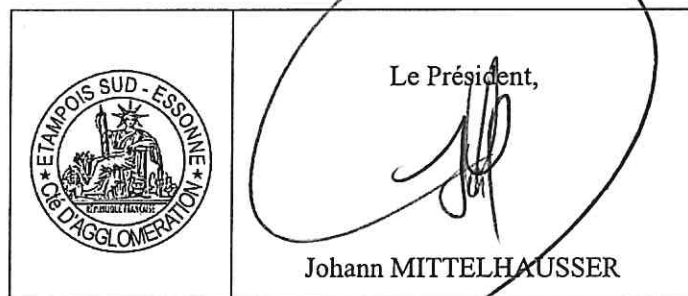
ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un

délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités.
- Direction Générale

Étampes, le 20/05/2025



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication ou notification le :



Mise en place du portail famille eTicket pour la CAESE

Communauté d'agglomération Etampois Sud Essone

76 Rue Saint-Jacques
91150 Étampes
France

Eric MEYER

eric.meyer@caese.fr
+33679488941

Référence : 20250430-141111216

Création du devis : 30 avril 2025

Expiration du devis : 29 juillet 2025

Devis créé par : Sophie Jourdan

sophie.jourdan@qiis.fr

+33458150129

Commentaires de Sophie Jourdan

Devis pour la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne

Produits et services

Article et description	Quantité	Prix unitaire	Total
Conduite du projet Une équipe vous accompagne sur les toutes les étapes du projet afin de garantir le respect du planning, identifier les risques potentiels et piloter l'intégration de la solution dans votre système d'informations.	1	3 500,00 €	3 500,00 €
Déploiement de l'environnement CAESE Nous préparons un environnement spécifique pour la communauté d'agglomération avec une mise à disposition des outils et toute la documentation dont vous aurez besoin. Nous vous accompagnons sur le paramétrage et nous assurons le développement de vos règles de calcul de prix.	1	2 500,00 €	2 500,00 €

Article et description	Quantité	Prix unitaire	Total
<p>Pack de formation elearning illimité</p> <p>Chaque licence vous ouvre les droits sur notre plateforme de formation en ligne en durée illimitée. Vos collaborateurs disposent de contenus pédagogiques riches (supports multimédias, didacticiel,...) organisés dans un parcours de formation adapté, permettant d'acquérir rapidement les compétences requises pour utiliser confortablement le logiciel eTicket.</p>	1	3 000,00 €	2 000,00 € après une réduction de 1 000,00 €
<p>Intégration des web services de validation des quotients familiaux (CAF) de vos familles</p> <p>La plateforme eTicket intégrera une solution technique permettant de valider automatique le quotient Familial (CAF), via les web services API Particulier CAF . Ce service est inclu dans notre plateforme</p>	1	0,00 €	0,00 €
<p>Développement API Impôt particulier</p> <p>Nous nous engageons à intégrer à notre plateforme eTicket l'API Impôt Particulier. Cela permettra de valider le revenu fiscal de référence de vos familles. Le coût de ce développement est de 5 jours, soit 3 000€, qui vous sont offertes comme évoqué lors de nos précédents échanges.</p>	5	600,00 €	0,00 € après une réduction de 100 %
<p>Développement de rapports et ou export sur-mesure (5 rapport max.)</p> <p>Ces développements permettront lors du lancement du projet d'ajuster ou créer les rapports d'analyse nécessaires au bon fonctionnement de vos services</p>	1	1 400,00 €	1 400,00 €
<p>Module de connexion FranceConnect</p>	1	2 000,00 €	0,00 € après une réduction de 100 %
<p>Connecteur CIRIL</p> <p>Développement d'un connecteur vers le logiciel comptable CIRIL. Les factures émises par eTicket seront exportées vers CIRIL via ce connecteur.</p>	1	3 000,00 €	0,00 € après une réduction de 100 %

Article et description	Quantité	Prix unitaire	Total
Maintenance annuelle eTicket Cette maintenance couvre l'ensemble des applications du contrat (Applications mobiles, portail famille, module de pointage, module d'administration, rapports ...), l'hébergement, la documentation et l'assistance technique. De plus, votre logiciel pourra être utilisé pour l'ensemble de vos accueils et par l'ensemble de vos collaborateurs, et cela sans aucune limitation et sans aucun frais supplémentaire.	1	7 500,00 € / an	7 500,00 € / an
	Sous-total annuel		7 500,00 €
	Sous-total Unique		9 400,00 € après une réduction de 9 000,00 €
	TVA		3 380,00 € Taxe de 20.0 %
	Total		20 280,00 €

Conditions d'achat

Signature

20 mai 2025

Signature

Date

JOHANN MITTELHAUSSER

Nom (en majuscules)



Le Président

Johann MITTELHAUSSER

Des questions ? Contactez-moi



Sophie Jourdan
sophie.jourdan@qiis.fr
+33458150129

QIIS
4 rue Léon Béridot
ZAC Champfeuillet
VOIRON, Isère 38500
France